

Bonjour

Les travaux de réhabilitations du site réalisés après la cessation d'Activité de GEBERIT ont été conduits conformément aux plans de gestions présentés par l'ancien exploitant.

Il n'est pas prévu de poursuivre la surveillance des eaux souterraines.

Une ATTES ALUR est jointe au dossier. Le rédacteur "atteste, sans réserve, que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines nécessaires dans la conception du projet de construction affectant le site mentionné ci-dessus".

Le projet n'appelle pas de remarque particulière de la part de l'inspection des installations classées.

Bonne journée

Christophe PINSON

Inspecteur de l'environnement

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Unité interdépartementale 38-71

1, rue Georges Feydeau

CS 20105

71321 CHALON-SUR-SAÔNE

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement**